



La lettre d'Afrique centrale

Cameroun – Centrafrique – Congo – Gabon – Guinée Équatoriale – République Démocratique du Congo – São Tomé et Príncipe – Tchad

N° 11 – juin 2018

© DG Trésor

SOMMAIRE

REGION

- La crise suspend l'augmentation de la part de marché des émergents dans les importations de la CEMAC.....2
- La situation monétaire se stabilise en zone CEMAC, mais l'embellie reste fragile.....4
- Le secteur bancaire de la CEMAC s'est nettement fragilisé en 2017.....6

CAMEROUN

- La Chine, premier partenaire économique du Cameroun, est également son premier créancier.....7
- Le Président modifie par ordonnance la loi de finances 2018 pour corriger les dérapages observés.....9
- Le déficit commercial du Cameroun se résorbe légèrement....10

CONGO

- Chine- Congo : un mode de partenariat remis en cause par la crise.....12

GABON

- La Chine au Gabon : des relations commerciales intenses, des investissements concentrés dans le secteur extractif et forestier, une activité dans le BTP en voie de ralentissement.....13
- Le Gouvernement lance une stratégie globale pour l'entrepreneuriat.....15

GUINEE EQUATORIALE

- La Guinée équatoriale conclut un programme sans financement avec le FMI.....16

RDC

- Le nouveau code minier rééquilibre le partage des revenus entre l'Etat et les sociétés minières.....18
- L'embellie des cours ne lève pas la pression sur les entreprises

TCHAD

- La gomme arabique, une filière d'importance pour la France et le Tchad.....20

FOCUS STATISTIQUE

EDITO

La reprise des cours des matières premières a contribué à une relance de la croissance en Afrique centrale. Les pays affectés à des degrés divers par la crise commencée en 2014, se sont engagés avec ou sans l'aide du FMI dans des politiques de rééquilibrage budgétaire. Pour les pays sous accord avec le FMI, le choc a été amorti par des appuis financiers importants. Les réserves de change ont cessé leur diminution rapide en zone CEMAC comme en RDC. La situation demeure toutefois fragile : la demande intérieure est contrainte par les économies budgétaires, la situation sociale est parfois tendue, les arriérés intérieurs pèsent sur les entreprises et les systèmes bancaires sont touchés. Certains pays accumulent des arriérés extérieurs. Le traitement de la dette congolaise est impératif.

Dans ce contexte, les exportations françaises vers la région sont à la baisse, tout comme celles des pays émergents. La crise n'aura pas suscité une augmentation de la part de marché des dits émergents, comme on aurait pu l'envisager compte tenu de leurs avantages en termes de prix. Des espoirs sont placés dans la délocalisation d'industries des émergents, Chine en premier lieu, pour accroître la diversification des économies africaines. En Afrique centrale, les investissements directs des émergents restent très concentrés dans l'exploitation des matières premières. L'accroissement de la présence chinoise pour la réalisation d'infrastructures se heurte désormais aux contraintes de l'endettement. D'éventuels échanges de dettes contre actifs seront à observer.

François GIOVALUCCHI
Chef du Service Économique Régional
pour l'Afrique centrale



REGION

La crise suspend l'augmentation de la part de marché des émergents dans les importations de la CEMAC

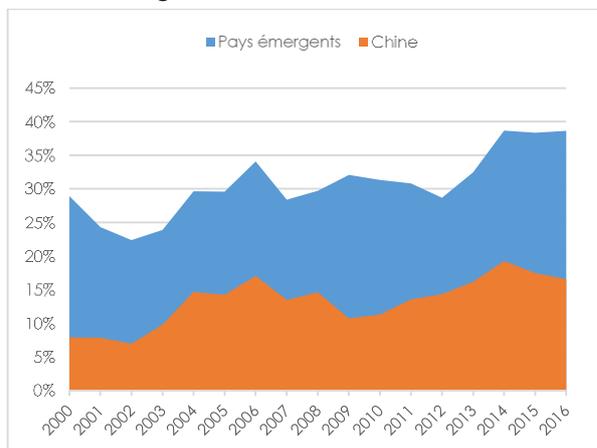
Les pays émergents représentent près de 40 % des échanges commerciaux de la CEMAC, la Chine est son premier fournisseur

Les pays émergents (au sens de la CNUCED) occupent une place grandissante dans le commerce avec les pays d'Afrique centrale. Avec 15,3 Mds USD, ils représentaient 38,6 % des échanges commerciaux en 2016 contre 31,3 % en 2010 (cf. graphique 1). Plus précisément, les pays émergents sont destinataires de 39,7 % des produits exportés par la CEMAC, et à l'origine de 37,5 % des produits importés par la CEMAC.

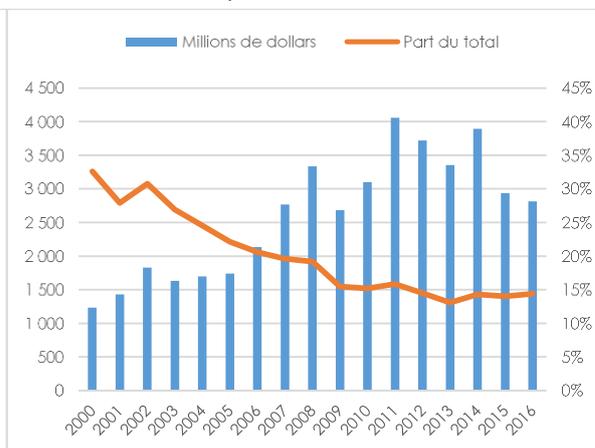
La Chine (y compris Hong-Kong et Macao) tient une place particulière dans le commerce avec la CEMAC. Les échanges commerciaux de la zone avec ce pays ont connu une progression importante à partir du début des années 2000, qui s'est accélérée après la crise de 2008-2009. Ils ont augmenté de 172,4 % entre 2009 et 2014, faisant passer la part de marché de la Chine de 11,2 % à 19,3 %, avant d'amorcer une baisse en raison de la crise qui a frappé les pays de la CEMAC suite à la chute des cours du pétrole. La part de la Chine dans les échanges a augmenté après la crise de 2008-2009 mais a diminué après la crise de 2014. La Chine représente aujourd'hui le premier partenaire commercial à l'importation de la CEMAC (3,1 Mds USD, soit 16,0 % des importations totales) et le deuxième à l'exportation (3,5 Mds USD, soit 17,1 % des exportations totales).

De nombreux autres pays sont montés en puissance au cours des dernières années et sont devenus des partenaires commerciaux majeurs pour les pays de la CEMAC, à l'image de l'Inde, des Émirats arabes unis ou de la Corée du Sud. Le Nigéria, dont les exportations à destination de la CEMAC sont en grande partie composées de produits pétroliers, a en revanche perdu du terrain depuis 2010.

Graphique 1.
Part des pays émergents dans les échanges commerciaux de la CEMAC



Graphique 2.
Évolution des importations de la CEMAC depuis la France



Source : CNUCED

Le pays pour lequel la part de marché des émergents comme fournisseurs est la plus importante est le Cameroun, (54,2 % de ses importations totales en 2016). La Chine représente de loin son premier fournisseur : elle détient à elle seule une part de marché de 23,6 %. Au Congo et au Gabon, les importations depuis les pays émergents représentent environ le tiers de leurs importations totales (respectivement 35,8 % et 30,3 %).

La Centrafrique et le Tchad sont des contre-exemples : leurs partenaires commerciaux historiques tels que la



France, les pays européens et les États-Unis, restent en tête de classement et les pays émergents représentent encore moins du quart de leurs importations (respectivement 24,2 % et 20,2 %). Pour ces deux pays, la Chine ne se place qu'au septième rang des partenaires commerciaux à l'importation en 2016.

Les pays émergents fournissent des produits diversifiés aux pays de la CEMAC, et leur achètent des produits peu ou pas transformés

Les exportations de la CEMAC vers les pays émergents sont très concentrées. Elles sont en grande partie constituées de combustibles (pétrole et gaz principalement exportés par le Congo et la Guinée équatoriale) et de matières premières vendues sous forme brute ou après une première transformation (minerais du Gabon et du Congo, coton du Cameroun, du Tchad et de Centrafrique, bois du Gabon, du Congo, de Guinée équatoriale et du Cameroun, etc.). Le pays le plus dépendant des émergents pour ses exportations est la Centrafrique (62,5 % de ses exportations totales), pour des volumes certes extrêmement faibles. Les exportations centrafricaines sont principalement composées de bois brut et de coton qui sont majoritairement vendus aux pays asiatiques. Suivent ensuite les plus importants exportateurs pétroliers de la CEMAC que sont le Congo et la Guinée équatoriale.

Les importations présentent un profil plus diversifié. Elles sont composées d'articles manufacturés, de machines et matériels de transport mais également de produits alimentaires. Les pays de la CEMAC importent par exemple pour près de 300 M USD de céréales et préparations à base de céréales (principalement du riz) depuis la Thaïlande. Des importations de pétrole sont également opérées depuis le Nigéria, bien que celles-ci aient nettement diminué depuis le début des années 2010.

La France en perte de vitesse sur les exportations de biens d'équipement et menacée sur les produits pharmaceutiques

Face à l'arrivée des pays émergents, la France a perdu du terrain dans le commerce avec les pays de la CEMAC. En 2016, les échanges commerciaux totaux de la CEMAC avec la France se sont élevés à près de 3,5 Mds USD, en baisse de 12,4 % sur un an. Ils n'avaient plus atteint un niveau aussi bas depuis 2006. Cette évolution est en partie liée aux effets de la crise, qui affecte d'ailleurs dans des proportions quasi identiques le commerce avec les pays émergents – leurs échanges commerciaux avec la CEMAC ont baissé de 11,2 % sur un an – mais une analyse des évolutions à plus long terme confirme le détournement du commerce de la CEMAC au profit de ces derniers.

Entre 2010 et 2016, les importations de la CEMAC en provenance de France ont baissé de 9,2 % tandis que celles en provenance des pays émergents ont bondi de 42,3 % (hors combustibles du Nigéria). Symbole de cette tendance, la France a perdu depuis 2014 sa place de premier fournisseur de la CEMAC au profit de la Chine. Avec environ 2,8 Mds USD importés depuis l'Hexagone en 2016 (soit 14,4 % des importations totales), la France parvient encore à défendre sa place de deuxième partenaire commercial devant les États-Unis (1,6 Mds USD et 8,1% des importations totales) mais la baisse continue de sa part de marché dénote une baisse de compétitivité ou d'attractivité des produits français (cf. graphique 2 ci-dessus).

La concurrence des pays émergents se fait ressentir sur plusieurs marchés. Les importations de la CEMAC depuis la France ont baissé de 286,1 M USD entre 2010 et 2016. Cette évolution est en grande partie imputable aux mauvaises performances dans le domaine des machines et matériels de transport (-230,4 M USD sur la période). Dans le détail, on constate que les ventes de machines et appareils spécialisés français ont reculé de 60,4 M USD (-28,3 %) et que celles de la Chine ont plus que doublé (+114,8 % à 264,7 M USD). De même, pour les véhicules routiers, les ventes françaises ont baissé de 39,3 M USD alors que les ventes chinoises ont progressé de 95,7 M USD (soit +76,9 %).

De son côté, l'Inde commence à grignoter les parts de marché des entreprises pharmaceutiques françaises, qui en fait réexportent souvent des produits fabriqués en Asie. Ces dernières enregistrent une stagnation de leurs ventes en zone CEMAC depuis la fin des années 2000 alors que les ventes de produits indiens ont augmenté de 80,3 % depuis 2010. Avec 123,6 M USD d'importations en provenance d'Inde en 2016, le pays est devenu le deuxième fournisseur de la CEMAC en produits pharmaceutiques derrière la France (291,9 M USD).

Enfin, la forte progression des importations d'articles manufacturés depuis les pays émergents, largement composés de produits liés à la construction et aux infrastructures, reflète l'augmentation de la part des marchés de travaux publics des pays émergents en Afrique centrale, au détriment de la France.



La situation monétaire se stabilise en zone CEMAC, mais l'embellie reste fragile

Une amélioration du niveau des réserves en 2017 soutenue par le Cameroun

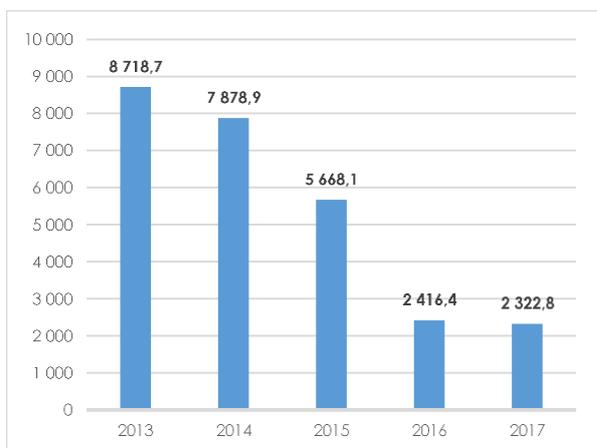
La détérioration de la situation monétaire de la CEMAC, entamée en 2014 en lien avec la baisse des cours des matières premières, s'est ralentie au cours de l'année 2017. Les avoirs extérieurs nets¹, qui avaient chuté de 72,3 % entre 2013 et 2016, se sont relativement stabilisés en 2017 (-3,9 %) (cf. graphique 1). Les réserves extérieures représentaient ainsi 2,7 mois d'importations à fin 2017, contre 2,3 mois un an plus tôt.

Les efforts d'ajustement de certains pays ont donc porté leurs fruits. Une analyse plus fine de ces évolutions montre néanmoins des réalités nuancées selon les pays (cf. graphique 2). Le Congo et la Guinée équatoriale – les deux seuls pays n'ayant pas encore conclu de programme avec le FMI – voient leurs réserves diminuer pour atteindre respectivement 213 Mrd FCFA et 75 Mrd FCFA. Le Tchad affiche des avoirs extérieurs nets négatifs de 279 Mrd FCFA. A l'inverse, le Cameroun, qui est entré sous-programme au mois de juin 2017, a enregistré une forte remontée de ses réserves : les avoirs extérieurs nets du pays ont augmenté de 264 Mds FCFA au cours de l'année (+15,5 %) pour atteindre 1970 Mrd FCA, soit 85% des réserves de la zone.

Le Cameroun a ainsi joué un véritable rôle de stabilisateur au niveau de la zone depuis le sommet extraordinaire des chefs d'État de la CEMAC réuni fin 2016 à Yaoundé à l'instigation du Président camerounais Paul Biya. L'économie camerounaise, la plus diversifiée de la zone, est restée la plus dynamique en 2017 en affichant un taux de croissance du PIB de 3,7 %².

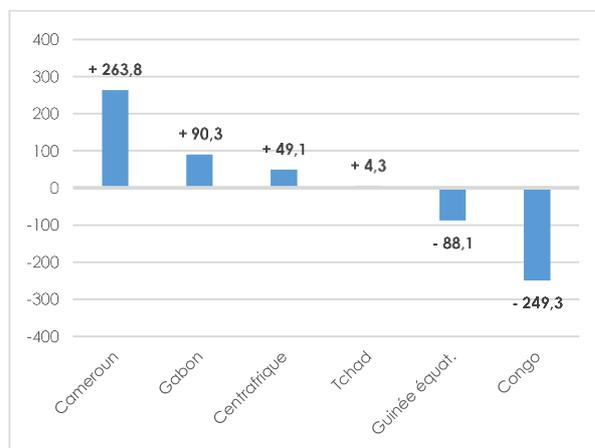
Graphique 1.

Évolution des avoirs extérieurs nets de la CEMAC (Mds FCFA)



Graphique 2.

Évolution des avoirs extérieurs nets en 2017 (Mds FCFA)



Source : BEAC

Cette augmentation des réserves de la zone apparaît fragile : les derniers chiffres publiés par la BEAC font état d'une baisse des avoirs extérieurs nets de 1,1% sur les deux premiers mois de 2018.

Rééquilibrage des échanges, aides extérieures et application plus stricte de la réglementation

Cette amélioration de la situation monétaire traduit la réduction du déficit extérieur de la zone. Les déficits de la balance des paiements enregistrés en 2015 et 2016 (respectivement -7,6 % et -9,0 % du PIB) avaient contraint les pays de la CEMAC à piocher dans leurs réserves de devises : en 2017, ce déficit a été ramené à 3,8 %. Cette résorption est principalement à mettre au crédit de trois facteurs.

¹ Les avoirs extérieurs nets représentent la différence entre le stock de devises détenues et les devises dues par le système monétaire de la zone.

² A l'exception de la Centrafrique qui se trouve dans une situation particulière de rebond consécutif à la crise de 2013.



Le premier correspond à l'effort d'ajustement consenti par certains pays. Lors des premières années de crise, la baisse des exportations liée à la chute des cours mondiaux des matières premières ne s'est pas accompagnée d'une réduction des importations en conséquence (cf. tableau). Les baisses des dépenses publiques, engagées face au creusement des déficits budgétaires consécutifs à la baisse des recettes publiques, ainsi que le ralentissement économique qui en a en partie découlé se sont finalement traduits par une diminution importante des importations en 2016 (-13,2 %) puis en 2017 (-21,2 %). En parallèle, la reprise des cours du pétrole à partir de 2017 a contribué à rétablir un niveau de déficit plus soutenable en majorant la valeur des exportations.

Tableau. Évolution annuelle des exportations
et des importations de la CEMAC

	2014	2015	2016	2017
Exportations	-6,8 %	-30,0 %	-19,5 %	15,3 %
Importations	18,4 %	-4,3 %	-13,2 %	-21,2 %

Source : BEAC

Le deuxième facteur correspond aux devises injectées dans le cadre des programmes du FMI mis en œuvre dans quatre des six pays de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Gabon et Tchad). En 2017, à l'échelle de la zone, le FMI a décaissé l'équivalent de près de 350 Mds FCFA (environ 530 M EUR) et les aides budgétaires effectivement versées par les bailleurs de fonds en appui aux programmes se sont élevées à environ 800 Mds FCFA (environ 1,2 Mds EUR), ce qui a augmenté le niveau des réserves de change, avant que les dépenses publiques financées par ces aides ne se traduisent pour partie par des importations.

Enfin, le troisième facteur tient à la politique de la BEAC en matière d'allocation de devises, décrite comme plus stricte par les banques. Dans certains pays, la banque centrale a fortement réduit sa fourniture de devises aux établissements bancaires en vue de transferts de fonds à l'étranger. De plus, elle a appliqué de manière plus stricte les règles en vigueur en matière de rapatriement des recettes d'exportation, qui doit en théorie être effectué dans un délai maximal de trente jours.

Une poursuite des efforts nécessaires à court et moyen termes

Le principal objectif de l'intervention du FMI en zone CEMAC était la stabilisation de la situation monétaire. L'évolution constatée depuis la mi-2017 constitue donc un premier motif de satisfaction. Toutefois, plusieurs facteurs d'incertitude demeurent à court et moyen termes.

D'une part, les ajustements réalisés par certains des pays de la zone devront se poursuivre pour confirmer l'embellie qui se dessine. La conclusion rapide par le Congo et la Guinée équatoriale de programmes avec FMI assortis de financement est également nécessaire.

D'autre part, il convient de signaler que l'amélioration de la situation monétaire s'est faite au prix d'un ralentissement économique généralisé. Selon les dernières estimations de la BEAC, la zone a enregistré sa deuxième année consécutive de croissance nulle en 2017 (-0,1%), alors que le PIB avait progressé de 4,8 % en 2014. Il y a lieu de s'interroger sur la capacité de rebond des pays de la zone à l'issue des programmes FMI. Les pays de la CEMAC bénéficient aujourd'hui d'un fort soutien extérieur qui doit contribuer à la reprise attendue en 2018 (+1,7 % au niveau de la zone) mais ils doivent dès aujourd'hui bâtir les fondements de leur croissance future et notamment préparer l'après-pétrole. La reprise des cours a pour l'instant tendance à masquer la baisse de la production de pétrole qui s'annonce déjà pour les années à venir. Selon les estimations du FMI, les exportations de pétrole devraient certes progresser d'ici 2021 (+17,7 % en valeur par rapport à 2017) mais elles resteraient inférieures d'environ un quart au niveau atteint en 2014. Les politiques de diversification économique, maintes fois annoncées, devront être menées de manière volontariste pour assurer une croissance plus stable et inclusive. Le succès de ces politiques suppose une véritable mutation du contrat social dans des économies rentières.



Le secteur bancaire de la CEMAC s'est nettement fragilisé en 2017

L'activité du secteur bancaire est en baisse et la situation des banques se fragilise un peu plus

Le secteur bancaire de la CEMAC est resté affecté par la persistance du contexte économique difficile au sein de la zone. La situation des banques est toujours marquée par l'importance de leur exposition au secteur public et par les arriérés de paiement de l'État vis-à-vis des entreprises qui contribuent à fragiliser le secteur dans son ensemble.

Au total, le bilan des banques s'est contracté de 2,2 % sur un an pour s'établir à 12 592 Mds FCFA au 31 janvier 2018³. Le volume des crédits distribués s'est replié de 0,6 % sous l'effet de la baisse des crédits au secteur privé (-1,9 %), signe du ralentissement économique généralisé. Cette baisse a été compensée par la forte augmentation des crédits à l'État (+19,9 %) intervenue malgré l'exposition déjà forte des banques au secteur public. Les dépôts se sont pour leur part contractés de 2,2 % sur un an.

Le niveau de liquidité s'est réduit en raison de la situation difficile que connaissent plusieurs pays de la zone (Congo, Guinée équatoriale et Tchad notamment). A l'échelle de la CEMAC, la couverture des crédits par les dépôts atteint 110,1 %, contre 112,0 % un an plus tôt. L'excédent de trésorerie des banques a également baissé de 1,2 %.

De plus, la qualité du portefeuille s'est détériorée : le volume des créances en souffrance s'est accru de 21,4 % pour s'établir à près de 1 500 Mds FCFA. Elles représentaient ainsi 17,8 % des crédits bruts alors que ce taux s'établissait à 14,6 % un an plus tôt.

Enfin, la situation prudentielle s'est également dégradée. Seules 17 banques sur 51 disposaient de fonds propres nets suffisants pour respecter l'ensemble des normes assises sur cet agrégat (contre 24 un an plus tôt).

La situation est très contrastée selon les pays

Les banques camerounaises affichent une certaine résilience en comparaison avec leurs homologues des autres pays de la CEMAC. Bien qu'il montre quelques signes augurant un début d'assainissement, le secteur bancaire camerounais présente toujours des signes de vulnérabilité. En effet, le crédit progresse certes de 6,1 % (cf. graphique 1) mais cette hausse est surtout portée par le crédit au secteur public, le crédit au secteur privé restant relativement stable sur la période. De même, la situation reste mitigée en matière de qualité du portefeuille : le volume des créances en souffrance augmente de 2,4 % mais s'inscrit en baisse lorsqu'on le rapporte au total des crédits bruts, ce taux passant de 13,7 % à 13,2 % sur un an (cf. graphique 2).

En Centrafrique, le secteur bancaire reste extrêmement fragile mais est également en voie d'assainissement. Les décaissements des bailleurs de fonds ont permis d'injecter des liquidités et de soutenir le niveau des dépôts (+12,8 %). Les crédits sont en forte baisse (-6,3 %) du fait de la baisse de l'exposition des banques à l'État. Le montant des créances en souffrance diminue de 14,6 % à 37,0 Mds FCFA mais reste à un niveau élevé en proportion (25,0 %). Elles sont toutefois provisionnées à plus de 90 %. Le niveau des créances en souffrance devrait poursuivre sa baisse grâce au rééchelonnement, en cours de finalisation, de la dette de l'État vis-à-vis des banques.

Dans les autres pays, la détérioration de la situation est à l'inverse particulièrement nette.

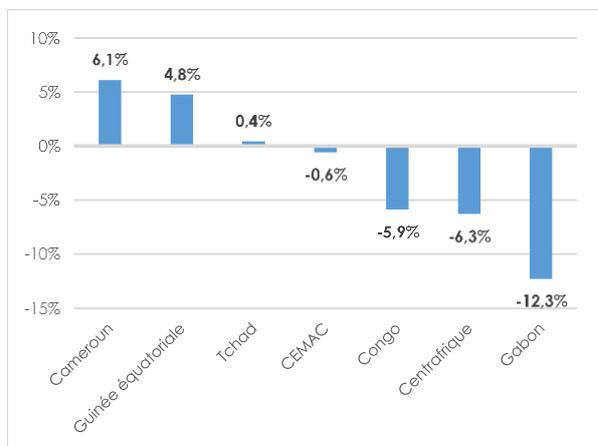
Au Gabon, les crédits et les dépôts affichent de fortes baisses (respectivement -12,3 % et 14,3 %) tandis que les créances en souffrance augmentent de plus de 15 % sur un an.

Au Congo, en Guinée équatoriale – les deux seuls pays de la CEMAC n'ayant pas bénéficié de financement du FMI – ainsi qu'au Tchad, le niveau de liquidité est très faible. Le taux de couverture des crédits par les dépôts y est en recul et est passé sous le seuil des 100 %. L'excédent de trésorerie s'est également effondré de respectivement 29,4 %, 29,2 % et 44,3 % sur un an. Enfin, le volume des créances en souffrance atteint des niveaux très élevés, en particulier au Tchad et en Guinée équatoriale où il représente pratiquement 30 % des crédits bruts. Au Congo, ce taux est plus faible (17,8 %) mais le volume des créances en souffrance a quasiment doublé en un an (+82,5 %).

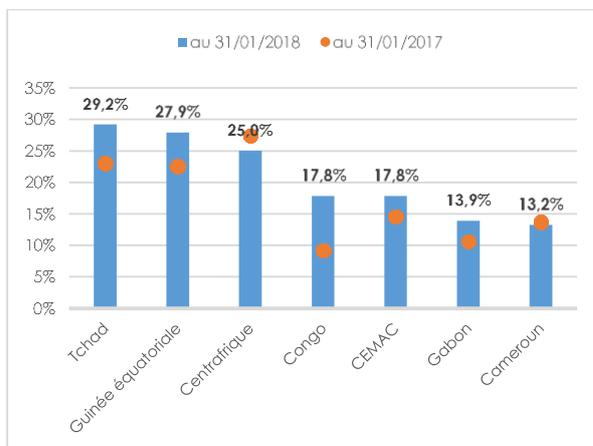
³ L'ensemble des données présentées dans cet article s'établissent au 31 janvier 2018.



Graphique 1.
Évolution des crédits bruts
à la clientèle au 31/01/2018



Graphique 2.
Taux de créances en souffrance
(% des crédits bruts)



Source : COBAC

Il a été décidé lors de la réunion des Ministres des finances de la CEMAC d'avril 2018 à Brazzaville d'inclure une quotité du risque Etat, allant de 65% à 95% selon les pays, dans le calcul des ratios règlementaires des banques relatifs à la couverture et à la division des risques. Ceci constituera une nouvelle contrainte à l'octroi de crédits, et une incitation à renforcer les fonds propres des banques.

CAMEROUN

La Chine, premier partenaire économique du Cameroun, est également son premier créancier

Échanges Chine-Cameroun : une relation commerciale déséquilibrée en faveur de Pékin

La Chine représente depuis 2013 le premier fournisseur du Cameroun. Le montant des produits importés par le Cameroun depuis la Chine s'élevait à plus de 1 Md USD en 2016 (plus d'un cinquième du total), soit quasiment le double du montant atteint en 2010. A l'inverse, la Chine ne représente que le cinquième client du Cameroun avec un total de 150 M USD de produits exportés en 2016 (soit 7% des exportations du pays). La structure des échanges est donc très déséquilibrée, au profit de la Chine.

Les importations chinoises se concentrent essentiellement sur les matières premières : les deux tiers d'entre elles concernent le bois, le coton et le cacao. En échange, la Chine exporte principalement des appareils électroniques (téléphones, télévisions, panneaux solaires), des matériaux ferreux (barres, produits laminés) et des engins mécaniques (notamment des turbines hydrauliques).

Outre le commerce bilatéral, la Chine affirme sa présence au Cameroun par l'intermédiaire de ses nombreuses sociétés qui mènent de grands projets d'infrastructures ou sont positionnées sur des secteurs stratégiques. C'est le cas du pétrolier Addax Petroleum (filiale du géant Sinopec), deuxième producteur de brut du Cameroun avec 30 % des parts de marché, ou du constructeur China Harbour Engineering Corporation (CHEC), bâtisseur du port de Kribi et également adjudicataire du terminal à conteneur dans le consortium composé avec Bolloré Africa Logistics et de CMA-CGM depuis 2015. Selon le dernier recensement de l'Institut national de la statistique publiée en 2018, 172 entreprises chinoises sont installées au Cameroun, ce qui fait de la Chine le pays non continental le plus représenté en nombre d'implantations.



Tableau. Principaux produits échangés
entre la Chine et le Cameroun en 2016

Principaux produits exportés vers la Chine	Valeur (en M USD)	Principaux produits importés de Chine	Valeur (en M USD)
Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	106	Appareils et matériels électriques	300
Coton	38	Fonte, fer et acier	121
Cacao	3	Machines, appareils et engins mécaniques	109
Cuivre	1	Ouvrages en fonte, fer ou acier	63
Total des exportations	151	Total des importations	1 046

Source : International Trade Center

La Chine, premier bailleur de fonds du Cameroun, finance des projets d'envergure dans tous les secteurs

La Cameroun a bénéficié d'une annulation de dette dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés en 2006. Entre 2007 et 2017, le montant des financements chinois a atteint 3 282 Mds FCFA (soit 5 Mds EUR) selon le ministère camerounais de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT), faisant de la Chine le premier bailleur de fonds du pays. Ce montant se répartit en 459 Mrd FCFA de prêts concessionnels, 1092 Mrd FCFA de prêts commerciaux, et 1732 Mrd FCFA de prêts « préférentiels ».

Le montant des marchés remportés par la Chine s'est accru à partir de 2010 grâce à la conclusion de contrats d'envergure visant la construction de grandes infrastructures dans les secteurs de l'hydroélectricité, des transports et des télécommunications. Le schéma de financement privilégié par la Chine est l'intervention d'une de ses banques d'export (Eximbank, ICBC, Bank of China) pour l'apport de la quasi-totalité des fonds nécessaires à la réalisation des projets.

L'hydroélectricité fait figure de secteur clé pour les sociétés chinoises qui ont assuré la construction de plusieurs édifices. Le barrage réservoir de Lom Pangar, le plus grand de ce type au Cameroun, a été bâti par l'entreprise China Water and Electricity (CWE) et mis en service en 2015. Une centrale de pied est actuellement en construction sur ce site, les travaux sont réalisés par le chinois Camc Engineering. Le barrage de Mekin, en cours de finition, a été attribué en 2010 à l'entreprise China National Electric Engineering Group et financé à hauteur de 85 % par la banque chinoise Eximbank. Le barrage de Memvé'élé, qui entrera en service cette année, a lui été construit par le chinois Sinohydro. L'Eximbank a apporté plus de la moitié du financement.

Les sociétés chinoises construisent également des infrastructures de transport, notamment des autoroutes comme celle reliant Yaoundé et l'aéroport de Nsimalen, dont la construction a débuté en 2013 ou encore celle entre Kribi et Lolabé (emplacement du port) qui devrait être achevée en 2018. Le port en eau profonde de Kribi a également été financé à hauteur de 85 % par l'Eximbank.

Dans le secteur des télécommunications, le groupement China Unicom, Huawei Marine et Camtel, procède actuellement à la pose du premier câble sous-marin de fibre optique reliant le Brésil au Cameroun. Dans l'assainissement des eaux, le projet PAEPYS (Projet d'adduction en eau potable de la ville de Yaoundé), d'un montant total de 400 Mds FCFA (soit 600 M EUR) a été financé par la Chine à hauteur de 85 %. Enfin, Huawei technologies installe actuellement des systèmes solaires photovoltaïques dans plus de 350 localités du Cameroun. La première phase du projet avait été financée à hauteur de 85 % par le groupe chinois. La deuxième phase du projet, dont l'accord de prêt a été signé en juin 2017, atteint un montant total de 68 Mds FCFA, financé intégralement par la Bank of China.



Le degré d'endettement du Cameroun paraît peu compatible avec une poursuite du lancement de nouveaux projets à un rythme aussi soutenu

En conséquence, la Chine est désormais de loin le premier créancier du Cameroun avec un montant d'encours total de 1 412 Mds FCFA au 31 décembre 2017 (soit 2,2 Mds EUR)⁴. Cette somme représente 23,2 % de la dette publique totale du pays et 31,3 % de sa dette extérieure. Bien que le Cameroun fasse preuve d'une meilleure capacité de résistance que les autres pays de la CEMAC, il a accumulé d'importants arriérés sur sa dette intérieure et le service de la dette a atteint un niveau difficilement soutenable. Le FMI a classé le pays en risque élevé de surendettement.

Lors de la dernière visite du président Biya en Chine en mars 2018, les questions de renégociation de la dette auraient été évoquées ainsi qu'un effacement d'une partie de celle-ci. Aucune confirmation officielle n'a cependant été communiquée.

Le Président modifie par ordonnance la loi de finances 2018 pour corriger les dérapages observés

Le troisième décaissement du FMI doit être facilité par l'adoption d'une LFR

Le Cameroun a négocié un programme triennal (2017-2019) au titre de la FEC (Facilité élargie de crédit) avec le FMI en juin 2017 portant sur un montant total de 666,2 M\$. À ce jour, deux décaissements ont été réalisés, le premier à la signature du programme en juin 2017 (171,3 M\$) et le second à l'issue de la première revue, en décembre 2017 (116,3 M\$). Une mission du FMI a séjourné au Cameroun entre le 27 avril et le 14 mai 2018 afin d'étudier l'évolution de la situation économique et financière du pays et préparer le deuxième revue du programme. L'équipe a constaté le non-respect de trois critères de performance sur quatre au 31 décembre 2017 : plafond de déficit hors recettes pétrolières, plafond de décaissement sur emprunts non concessionnels, endettement net du gouvernement vis-à-vis de la BEAC. Le déficit budgétaire a atteint 5% du PIB au lieu des 3,1% prévus. Les discussions avec le gouvernement ont conduit à l'adoption d'une loi de finances rectificative par ordonnance présidentielle du 04 juin 2018. Au total, le déficit budgétaire passerait de 2,3% à 2,6% du PIB, retrouvant ainsi une trajectoire d'ajustement à un rythme toutefois moins rapide que prévu.

La TVA et les recettes pétrolières assurent les principales hausses de revenus, les émissions de bons du Trésor sont majorées

Les recettes fiscales ayant atteint un niveau supérieur aux prévisions en 2017, le FMI a recommandé l'augmentation de l'objectif pour 2018. Le total des recettes, subventions et emprunts inclus, ont été accrues de 176 Mrd FCFA à 4 689,5 Mds.

Le gain de recettes non pétrolières (+57 Mrd FCFA) est attendu notamment d'une meilleure collecte de la TVA (mise en place d'une unité chargée du recouvrement sur les grandes et moyennes entreprises) et d'un croisement des données des douanes et des impôts. Le surcroît de recettes pétrolières escompté pour l'année 2018 est de 82 Mds FCFA. Cette augmentation est due à un effet prix (reprise des cours du pétrole) et non à un effet volume (la production a baissé sur les quatre premiers mois de l'année). Bien que la tendance actuelle du prix du Brent (75 USD en moyenne en juin 2018) soit au-delà des hypothèses retenues en loi de finances initiale (51,4\$), la forte hausse prévue des recettes pétrolières semble optimiste.

Le plafond d'émission de bons du trésor d'une maturité supérieure à deux ans passe de 356 Mds FCFA à 396 Mds FCA. La récente décision d'incorporer 85% des encours sur l'Etat dans le calcul des ratios des banques ne facilitera pas l'atteinte de cet objectif. Enfin, les tirages sur aides budgétaires ont été réduits à 334 Mrd FCA (-13 Mrd Fcfa) pour tenir compte des incertitudes sur la contribution de la BAD.

L'augmentation du budget bénéficie en priorité aux subventions pétrolières, aux élections et à l'apurement des arriérés intérieurs

L'adoption d'un collectif budgétaire devait également permettre de prendre en compte des dépenses imprévues et

⁴ Source : Caisse autonome d'amortissement (CAA).



notamment l'augmentation de la subvention sur le prix des carburants (compte tenu de la reprise des cours) et celle des dépenses de sécurité en lien avec l'intensification des troubles en zone anglophone. Les nouvelles dépenses bénéficient également au ministère de la décentralisation (+11,4 Mds FCFA) et au Conseil Constitutionnel (+2,5 Mds FCFA), alors que la dotation du Ministère de l'administration territoriale est réduite de 8,5 Mrd FCFA. Enfin, le service de la dette intérieure est augmenté de 43 Mrd FCA à 713 Mrd FCFA, le service de la dette extérieure étant en revanche réduit de 14 Mrd FCA à 343 Mrd FCFA.

Le plafond d'endettement concessionnel est rehaussé

La loi de finances modifiée prévoit une augmentation du plafond pour les emprunts concessionnels de 150 Mds FCFA à 245 Mds FCFA pour 2018. Le montant maximal d'emprunts non concessionnels reste de 436 Mds FCFA. Néanmoins, au regard du montant d'emprunts non-concessionnels contractés depuis le début de l'année, ce dernier plafond s'avère très contraignant.

Le déficit commercial du Cameroun se résorbe légèrement

Les exportations du Cameroun sont composées essentiellement de produits peu ou pas transformés, notamment agricoles et pétroliers. La valeur des exportations est donc très sensible à l'évolution des cours. Les importations du Cameroun sont en baisse depuis trois ans avec le ralentissement économique induit par des politiques budgétaires et monétaires restrictives, et le démantèlement des barrières tarifaires depuis août 2016 dans le cadre de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne qui induit une baisse de la valeur des importations TTC sans augmentation des volumes correspondants. La balance commerciale affiche toujours un déficit en 2017 mais celui-ci se réduit légèrement.

En 2017, les exportations du Cameroun baissent de 11,9 % en volume et de 4 % en valeur pour atteindre 1 881,9 Mds FCFA⁵. Il s'agit de la troisième année consécutive de baisse en valeur malgré la reprise des cours de certaines matières premières (pétrole, coton, aluminium).

Les importations s'établissent à 2 971,4 Mds FCFA, en diminution de 4,8 % en volume et de 3,8 % en valeur, contre -5,9 % en volume et -13,6 % en valeur en 2016.

Le déficit de la balance commerciale se réduit donc légèrement en 2017 (-3,4 %), passant de 1 127,7 Mds FCFA à 1 089,5 Mds FCFA.

L'évolution contrastée des ventes des principaux produits en 2017 se traduit in fine par une baisse globale des exportations

Les huiles brutes de pétrole (39,6% du total) enregistrent des ventes en baisse de 19,8% en volume, mais en hausse de 7% en valeur en relation avec la remontée des cours de pétrole.

Le cacao brut (12,4% du total), connaît une baisse de ses exportations en volume de 16% et de 41,1% en valeur. Cette contreperformance s'explique par la baisse des cours de cacao et par une attitude prudente des producteurs qui constituent des stocks, anticipant une remontée future des cours.

Les bois sciés (8,1% du total), avec des exportations en baisse de 3,4% en volume et 10,6% en valeur, arrivent au 3ème rang des produits les plus exportés par le Cameroun.

Le bois brut (6%), réalise une bonne performance, avec des exportations en hausse de 26,1% en volume et de 26,2% en valeur. Ceci reflète l'importance de la demande asiatique (Chine, Vietnam).

Le coton brut (5,1%), malgré les difficultés financière de la Sodécoton, enregistre une légère progression de ses ventes en volume à +0,5% et une progression plus importante en valeur à +9%.

L'aluminium brut (4,1%), après une baisse de production pendant deux années consécutives, bénéficie de la hausse des cours qui permet une augmentation des ventes de 18,8% en volume et de 15,6% en valeur.

⁵ Source : Douanes camerounaises.



Les produits transformés connaissent eux aussi une évolution contrastée. Les ventes des bois sciés baissent (cf. supra), celles des carburants et lubrifiants également (-38,8% en volume et -10,3% en valeur). Les exportations de pâte de cacao par contre sont en hausse de 52,2% en volume et de 16,2% en valeur.

La baisse des importations traduit le ralentissement de l'économie camerounaise

Les importations camerounaises s'établissent à 2971,4 Mds FCFA en 2017. Elles sont principalement constituées d'huiles brutes de pétrole et produits hydrocarbures (14,5% du total)⁶, de céréales (riz, farines et froments) (10,1%), de véhicules automobiles et tracteurs (6,8%), de machines et appareils électriques (6,8%), de produits pharmaceutiques (4,4%), de poissons et crustacés (3,9%), de clinkers (2,7%).

Les importations ont diminué de 4,8% en volume et de 3,8% en valeur contre -5,9% en volume et -13,6% en valeur en 2016. Ceci est lié au ralentissement de la croissance qui passe de 5,6% en 2015 à 4,5% en 2016 et 3,2% en 2017. Par ailleurs, la reconstitution progressive des réserves de change en devises à la banque centrale peut avoir facilité les transferts par les banques et ralenti la décroissance des importations.

Cette évolution reflète des variations sectorielles divergentes.

Sont à la hausse :

- Les importations de riz (+18,8% en volume et 27,9% en valeur) en dépit du rétablissement des droits de douane sur ce produit suspendus en 2008 suite aux manifestations contre la vie chère.
- Les importations de carburants et lubrifiants (+97,2% en volume et +95,8% en valeur), certainement liées à la capacité limitée de production de la Société Nationale de Raffinage (SONARA), qui vient de signer avec la BID un accord de financement de 44,6 Mds FCFA pour augmenter sa production.
- Les importations de produits pharmaceutiques de 27,6% en volume et de 19,7% en valeur, suite à l'amélioration des disponibilités financières de la centrale d'achats publique.

Sont à la baisse :

- Les importations d'huiles de pétrole brut (-65,8% en volume et -59,1% en valeur) en relation avec les difficultés à la SONARA.
- Les achats de machines et appareils électriques (-3,6% en volume et -35,9% en valeur) qui bénéficient du démantèlement des barrières tarifaires camerounaises dans le cadre des APE avec l'UE qui est le principal fournisseur de ces produits.
- Enfin les importations de véhicules automobiles et tracteurs baissent de 14,8% en volume et 5,5% en valeur.

La part des échanges commerciaux avec la CEMAC progresse

En 2016, les exportations camerounaises étaient principalement dirigées vers les Pays-Bas (21,4 %), la Belgique (9,3 %), l'Italie (7,8 %) et la France (7,7 %)⁷. Les importations camerounaises proviennent de Chine (21,4 %), de France (12,1 %), du Nigéria (4,6 %) et de Thaïlande (4,5 %). La France a perdu sa première place au bénéfice de la Chine en 2013. Les importations depuis le Nigéria, composées pour l'essentiel de pétrole, sont très fluctuantes.

L'intégration régionale des échanges camerounais reste modeste mais est en progression. En 2016, les pays de la CEMAC représentaient 10,4 % des exportations camerounaises, contre 6,4 % en 2014, le Tchad étant le premier pays de destination des exportations camerounaises (4,3 %). Ces exportations sont a priori essentiellement composées de produits agricoles et agroalimentaires, et incluent sans doute une part de réexportations. Les importations camerounaises en provenance de la zone CEMAC atteignent 1,5 % contre 2,3 % en 2014. La Guinée équatoriale est le premier fournisseur du Cameroun dans la zone CEMAC (1,1 %). Ces importations sont essentiellement composées d'hydrocarbures.

⁶ La qualité de la production pétrolière camerounaise ne permet pas son raffinage dans les infrastructures locales. Ainsi, le Cameroun importe du pétrole, essentiellement en provenance du Nigéria, pour le raffiner et le commercialiser sur le marché local.

⁷ Source : International Trade Center.


Tableau. Échanges commerciaux du Cameroun (*)

	2016		2017		Variation	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Exportations	7 395,2	1 959,7	6 511,8	1 881,9	-11,9%	-4,0%
- Pétrole brut	4 348,4	695,8	3 488,0	744,5	-19,8%	7,0%
- Exp. hors pétrole	3 046,8	1 263,9	3 023,7	1 137,5	-0,8%	-10,0%
Importations	8 024,8	3 087,4	7 637,9	2 971,4	-4,8%	-3,8%
- Pétrole brut	1 507,9	314,2	515,4	128,5	-65,8%	-59,1%
- Imp. hors pétrole	6 516,8	2 773,2	7 122,5	2 843,0	9,3%	2,5%
Solde commercial	-	-1 127,7	-	-1 089,5	-	-3,4%
Solde comm. hors pétrole	-	-1 509,2	-	-1 705,5	-	13,0%
Taux de couverture	-	63,5%	-	63,3%	-	-
Taux de cov. hors pétrole	-	46,6%	-	40,0%	-	-

(*) Volume en milliers de tonnes, valeur en Mds FCFA
 Source : Douanes

CONGO

Chine-Congo : un mode de partenariat remis en cause par la crise

La période de croissance soutenue dont le Congo a bénéficié jusqu'en 2014, grâce à ses exportations d'hydrocarbures, a donné l'opportunité à de nombreux pays émergents, la Chine en premier lieu, de se positionner comme les nouveaux partenaires du pays. Le Congo a lancé en 2002 un important programme de « municipalisation accélérée » visant à doter ses 12 départements d'infrastructures modernes (routes, aéroports, bâtiments administratifs, stades, etc.). La Chine – qui tire son avantage concurrentiel des coûts de réalisation et des conditions de passation et de financement de ses marchés jugés attractifs par les autorités congolaises – est alors devenue un partenaire majeur du Congo-Brazzaville. Les financements chinois se sont poursuivis après la chute du cours du pétrole mi-juin 2014.

La Chine est en 2017 le premier client et le quatrième fournisseur du Congo

Selon les données collectées auprès de l'Institut national de la statistique, la Chine serait en 2017 le premier client de la République du Congo avec des achats de 1 607 Mds FCFA (33,9 % des exportations congolaises), en hausse de 191 % par rapport à 2016. La Chine est suivie de l'Espagne (588 Mds FCFA), de l'Angola (304 Mds FCFA), du Cameroun (252 Mds FCFA), et de l'Italie (190 Mds FCFA). La France occupe le 15^{ème} rang des pays clients du Congo. Il convient toutefois de noter que cette répartition fluctue beaucoup au gré d'opérations d'arbitrage sur les marchés pétroliers.

En 2017, les huiles brutes de pétrole sont en effet le premier poste des exportations congolaises en Chine, avec une valeur de 1 533 Mds FCFA, soit 95,4 % du total, suivies de très loin par des ventes de cuivre raffiné, deuxième poste d'exportation (3,5 %) avec une valeur de 56 Mds FCFA. Les postes restants, notamment les ventes de bois bruts et de poissons surgelés, représentent des montants très faibles.

Avec des exportations de 172 Mds FCFA, la Chine est le quatrième fournisseur de la République du Congo (6,5% des importations congolaises), derrière la Namibie (231,8 Mds FCFA, soit 8,7%), la France (211 Mds FCFA, soit 8%) et l'Angola (185,5 Mds FCFA, soit 7%). Les importations congolaises en provenance de Chine sont en majorité constituées d'équipements industriels et d'appareils électriques (plus de 80%), le solde étant constitué de produits divers de type tissus, textiles et produits alimentaires.

La réalisation de projets d'infrastructures sur financement chinois et les investissements directs se heurtent à la dégradation de la situation économique

La coopération sino-congolaise, amorcée en 2006, a été élevée au rang de « partenariat stratégique global » en 2016. Le Congo devenant ainsi l'un des pays pilotes de la coopération chinoise en Afrique, aux côtés de la Tanzanie, du Kenya et de l'Éthiopie. La Chine est présente dans des secteurs stratégiques, tant par des prêts



octroyés à l'Etat congolais pour financer des projets d'envergure, que par des investissements directs.

L'accord de partenariat stratégique signé en 2006 prévoyait une enveloppe d'1 Md USD en prêts. Le montant des prêts effectivement décaissés n'est pas connu mais de nombreux projets ont été financés dans les domaines de l'eau et de l'énergie (barrages hydroélectriques, lignes de transport d'énergie, réseaux d'eau et d'assainissement), du transport (routes, aéroports et autres infrastructures aeroportuaires), des services publics (logements sociaux, hôpitaux, écoles). La Zone économique spéciale (ZES) de Pointe-Noire a également été créée dans le cadre de ce partenariat.

En investissements directs, la Chine est présente entre autres, dans le secteur bancaire (Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique), du BTP (CMEC, China State Construction and Engineering Corp, Zhengwei Technique Congo), des télécommunications (Huawei), de l'exploitation forestière (cinq entreprises présentes), et de l'industrie (Société Nouvelle des Ciments du Congo).

Toutefois, la situation de la dette du pays et le climat des affaires délétère ont eu pour effet de limiter l'octroi de nouveaux prêts chinois et l'implantation de nouvelles entreprises. La renégociation de la dette du Congo vis-à-vis de la Chine, qui représenterait 40% de la dette extérieure, fait partie des conditions de conclusion d'un accord avec le FMI.

La montée en puissance d'autres pays émergents dans le cercle des partenaires du Congo-Brazzaville mérite d'être soulignée

La volonté des autorités congolaises de diversifier les partenaires a conduit à une intensification des relations économiques avec le Maroc, la Turquie et les Émirats arabes unis. Le Maroc – déjà présent dans le secteur bancaire, les NTIC, l'aérien avec la compagnie aérienne Royal Air Maroc et la cimenterie – a signé en avril 2018 quatorze accords de coopération dans les domaines des mines, de l'énergie, de la santé, du tourisme, de la pêche maritime, de l'agriculture, de l'élevage et de l'enseignement. La présence du Roi Mohamed VI au moment de la signature de ces accords ainsi qu'à la cérémonie de lancement des travaux du port de pêche de Yoro à Brazzaville, financé par le Maroc, s'inscrit dans la stratégie du Royaume de renforcer le partenariat sud-sud.

La Turquie est active dans le secteur des BTP – réhabilitation de l'hôtel Radisson Blu dans lequel l'État congolais est actionnaire et construction du Centre international de conférence de Kintélé – et intervient encore timidement dans d'autres secteurs tels que la formation.

Le Congo compte sur l'Émirat de Dubaï pour financer des projets d'infrastructures commerciales, mais aussi des projets dans les secteurs du gaz et de l'énergie électrique. Dubaï devrait obtenir la gestion du Centre commercial de Mpila à Brazzaville dont les travaux, financés dans le cadre du partenariat stratégique avec la Chine, devraient s'achever fin 2018.

GABON

La Chine au Gabon : des relations commerciales intenses, des investissements concentrés dans le secteur extractif et forestier, une activité dans le BTP en voie de ralentissement

La Chine est le premier client et le second fournisseur du Gabon

Le pétrole représente plus de 50 % des exportations gabonaises vers la Chine, suivi par les minerais (manganèse) pour un quart environ, et le bois.



Tableau. Évolution des échanges commerciaux
entre le Gabon et la Chine (Mds FCFA)

	2014	2015	2016
Exportations	619,3	505,7	562,5
Importations	165,4	149,4	184,6
Solde	+453,9	+356,3	+377,9

Source : Douanes gabonaises

Les exportations de la Chine vers le Gabon sont constituées à hauteur de 34% de machines et véhicules routiers, de 13,4% de matériaux de construction, de 9% de fer et acier, le solde étant pour l'essentiel constitué de biens de consommation.

Le stock des investissements chinois au Gabon aurait atteint le milliard de dollars

Sur les 60 entreprises chinoises installées sur place, une trentaine sont de grandes entreprises publiques. Il existe, par ailleurs, une présence importante de commerçants non répertoriés (petits commerces).

Dans le secteur de la forêt, la place des entreprises chinoises est significative. 50 % des concessions forestières seraient aux mains aujourd'hui d'intérêts chinois et la majorité des entreprises de transformation installées au sein du cluster bois de la zone économique spéciale de Nkok sont chinoises, ou indiennes. La place des entreprises chinoises dans le secteur minier (Compagnie des mines du Huazhou) et du pétrole (Addax Petroleum - SinoGabon) demeure limitée au regard des niveaux actuels de production. Enfin, le rôle des entreprises chinoises dans le BTP est important.

L'intense activité de financement de projets d'infrastructures réalisés par ses entreprises chinoises se heurte désormais aux contraintes d'endettement du Gabon

Depuis une dizaine d'années, de nombreux projets d'envergure ont été confiés à des entreprises chinoises. La construction du Sénat, les nouveaux bâtiments de la radio et de la télévision nationale, le barrage hydroélectrique du Grand Poubara, et le stade de l'amitié sino-gabonaise dans la banlieue de Libreville ont ainsi été confiés à des entreprises chinoises dans les années 2000. Le gouvernement chinois a financé aussi l'ex-projet de développement de la marina de Libreville, rebaptisé « Baie des rois », confié à l'entreprise chinoise The China Harbour Engineering Company (CHEC) en 2010.

La construction, qui a débuté en 2013, de la route Port-Gentil - Omboué est symbolique du poids de la coopération entre les deux pays. Qualifié de chantier du siècle (construction de 93 km de route sur une zone lagunaire), ce projet est le plus grand chantier routier du Gabon. Il devrait s'achever en 2019. D'un montant de plus de 300 Mds FCFA, il a été financé par l'EXIM BANK. Cette route permettra de rendre accessible une partie importante du territoire national par voie terrestre et de relier enfin la capitale économique au reste du pays.

Plus récemment, plusieurs projets de prêts, contractés également auprès de l'EXIM BANK (Export-Import Bank of China) et d'ICBC (Industrial and Commercial Bank of China), ont reçu l'aval du gouvernement gabonais. Il s'agit du financement du projet de route entre Port-Gentil et Mbega, entrant dans le cadre de l'extension de l'axe ralliant Port-Gentil à Omboué (linéaire de 21,6 km), du projet de construction et d'équipement de trois centres de formation professionnels, dont la construction sera confiée à la branche ingénierie de la société chinoise AVIC (Aviation Industry Corporation of China), de la construction des stades de Port-Gentil et d'Oyem, ainsi que de la construction du Palais des sports de Libreville (China Construction Bank).

La société Huawei a été chargée de la pose, tout le long du chemin de fer Transgabonais, de la fibre optique, partie intégrante du projet CAB (Central African Backbone) et rejoignant le Congo. Ce grand chantier fait suite à la conclusion d'un contrat de 18 M EUR entre l'Etat gabonais et la société chinoise, sur financement Banque mondiale. Il s'agit d'un projet majeur en matière de développement des Télécommunications et de l'Internet.

Toutefois, les difficultés financières du Gabon font désormais obstacle à la mise en place de certains projets,



ou requièrent un changement de leurs conditions de financement.

C'est le cas de la construction pour 72 Mrd FCFA d'une voie de contournement de l'aéroport international de Libreville, qui été déprogrammé, pour une mise en œuvre postérieure à 2019. Enfin, les barrages hydroélectriques des Chutes de l'Impératrice et de F2, qui devaient faire l'objet d'un financement Eximbank, pourraient faire l'objet d'un PPP.

Le Gouvernement lance une stratégie globale pour l'entrepreneuriat

Le Gabon est engagé dans la diversification de son économie. La crise a mis en relief la trop forte dépendance économique vis-à-vis du pétrole et la nécessité de s'appuyer sur d'autres sources de revenus. Cette stratégie se fonde toujours sur le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) adopté en 2011, qui décline les grandes orientations fixées par le Président de la République pour la conduite des politiques publiques jusqu'en 2025. Il instaure ainsi trois « piliers d'émergence » autour des notions de Gabon vert, de Gabon industriel et de Gabon des services. Le Plan de relance économique (PRE), adopté par le gouvernement début 2017, décline la mise en œuvre de ce Plan sur la période 2017-2019 en tenant compte des contraintes du contexte socioéconomique.

Au-delà des axes décrits dans le PSGE et le Plan de relance, une Stratégie pour l'entrepreneuriat national et l'insertion des jeunes a été élaborée l'année dernière. Le ministère des PME et de l'artisanat, est en charge de cette politique qui repose sur cinq thématiques: (i) le cadre juridique, (ii) la formation, (iii) l'accès aux financements, (iv) l'accès aux marchés et (v) la promotion

Un cadre juridique adapté à l'entrepreneuriat

Trois nouvelles lois sont en cours d'adoption. La première définit précisément le statut de PME et crée deux nouveaux statuts juridiques, celui d'autoentrepreneur et celui d'étudiant-entrepreneur. La seconde porte sur les structures d'encadrement et d'accompagnement des PME, et définit le statut des incubateurs. Elle vient ainsi combler un vide juridique, des structures privées d'incubation opérant sans cadre légal adapté depuis plusieurs années. Enfin, une loi sur l'artisanat a été adoptée cette année.

Une formation générale et technique pour les futurs entrepreneurs

La formation est aussi une part essentielle de cette ambitieuse stratégie. L'entrepreneuriat serait introduit dès les classes de Seconde dans l'ensemble des filières d'enseignement. Les incubateurs sectoriels formeront à un métier précis. Ceux-ci sont en cours de développement sous l'égide de l'association Junior Achievement Gabon (JA Gabon) qui gère l'incubateur national depuis 2014. Cinq incubateurs sectoriels seraient installés en Province. Les incubateurs de Mouila et Oyem auront pour but de former aux métiers agricoles. Ceux de Port-Gentil, Booué et Moanda seront respectivement orientés vers les secteurs des hydrocarbures, du bois et des mines. Les incubateurs de Port-Gentil et de Mouila, qui formeront chacun 100 jeunes gabonais gratuitement, ont récemment été inaugurés, en fin d'année dernière.

La création des incubateurs est soutenue par les entreprises relevant du secteur concerné. Total Gabon et Olam Palm contribuent ainsi respectivement aux incubateurs de Port-Gentil et Mouila.

Un incubateur situé au sein du cluster bois de la zone de Nkok et inauguré en octobre 2017 a été financé par la BAD à hauteur de 120 M FCFA. Il permettra à 20 jeunes diplômés de se former aux métiers de la filière.

Le financement pérenne de ce nouveau dispositif de formation reste toutefois à boucler.

Une multiplication d'incubateurs généralistes ou spécialisés

L'Etat soutient de même la création d'incubateurs généralistes dont la vocation est, elle, d'accompagner les créateurs d'entreprise, comme l'incubateur multisectoriel de Libreville (IML) de l'association Agir pour une Jeunesse Autonome (APJA) financé par un don de 587 M FCFA de la Banque africaine de développement (BAD), et auquel l'Agence pour la coopération et le développement (Banque populaire / groupe BPCE) a apporté son expertise. Dans le cadre de ses activités, IML sera soutenue par plusieurs partenaires, comme l'Agence nationale de promotion des investissements du Gabon (ANPI-Gabon), la Gabon Oil Company



(GOC) ou encore la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Soutenu par la Banque mondiale, le projet e-Gabon, vise par ailleurs, à développer l'entrepreneuriat dans les technologies de l'information et de la communication. Le premier incubateur du numérique, baptisé GT-LAB, a vu le jour en fin d'année dernière, et devrait bénéficier de l'accompagnement de l'Etat durant les cinq prochaines années.

Un dispositif de promotion de l'artisanat

Le secteur artisanal, créateur d'emplois, devrait aussi bénéficier d'améliorations notables. La loi sur l'orientation du secteur de l'artisanat, adoptée en avril 2018 (cf. supra), vise à mettre en place un dispositif législatif, économique et technique favorable à son développement.

La création d'une Chambre gabonaise des métiers et de l'artisanat est étudiée avec l'appui de la coopération française. Enfin, la Confédération des artisans et petites entreprises du Gabon, créée le 31 mars 2017, devrait permettre la défense des intérêts de ses membres.

Des fonds d'appui au financement

L'accès au financement serait, par ailleurs, amélioré par la mise en place de deux fonds - Le Fonds de garantie des PME, doté de 10 Mds FCFA, aurait pour objectif de faciliter l'obtention de capitaux pour les PME gabonaises. Bpifrance est associée à sa mise en place depuis l'année dernière.

Le Fonds Okoumé, déjà en service, et filiale à 100 % du Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS), dispose d'un capital de 20 Mds FCFA pour des opérations de capital risque.

Un accès facilité à la commande publique

Dans le but de renforcer l'accès aux marchés publics pour ces entreprises, le gouvernement souhaite leur réserver 30 % de la commande totale. A ce titre, la présence du ministre des PME, dans les commissions d'appels d'offres, devrait asseoir la crédibilité du dispositif. Le fractionnement des marchés en lots doit également faciliter l'accès des PME.

GUINEE EQUATORIALE

La Guinée équatoriale conclut un programme sans financement avec le FMI

Le programme de référence n'apporte pas de financement mais ouvre la voie à la conclusion d'un programme économique et financier

Le 10 mai 2018, la Directrice générale du FMI a approuvé la conclusion d'un programme de référence (« Staff-monitored program ») avec la Guinée équatoriale portant sur la période du 1er janvier au 31 juillet 2018. Cette décision fait suite aux échanges réguliers entre les autorités équato-guinéennes et les experts du FMI entre les mois de décembre 2017 et d'avril 2018.

Contrairement aux programmes conclus dans les autres pays de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Gabon et Tchad), ce type de programme n'apporte pas de financement. Il vise, dans un premier temps, à établir un bilan de la situation économique et financière du pays et à mettre en place les réformes nécessaires en vue de la conclusion d'un programme financier, si possible au cours du second semestre 2018.

Dans le cas de la Guinée équatoriale, le programme de référence prévoit une série de mesures visant à assurer une meilleure mobilisation des recettes publiques, à renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques, à améliorer le climat des affaires et à favoriser la diversification économique. Le FMI prévoit de fournir une assistance technique aux autorités afin de renforcer les capacités de l'administration en matière de gestion budgétaire.

Trois mesures préalables ont été mises en œuvre : suppression de l'obligation d'avoir un associé équato-guinéen pour tout investisseur étranger, communication des contrats pétroliers et gaziers au FMI, début de publication de données trimestrielles sur les comptes publics. Enfin, un budget conforme au programme a été



adopté en avril 2018.

Malgré une relative stabilisation en 2017, la situation macroéconomique reste inquiétante et l'effort de consolidation requis important

A l'instar des autres pays de la CEMAC, la Guinée équatoriale a été fortement affectée par la baisse des cours pétroliers de 2014. L'ampleur de la crise y a toutefois été plus grande que chez ses voisins du fait de son extrême dépendance aux hydrocarbures : en 2014, l'exploitation pétrolière et gazière représentait en effet 58,1 % du PIB et 98,3 % des exportations.

Le PIB équato-guinéen s'est ainsi effondré de 40 % entre 2014 et 2017, ce qui a conduit à une division par deux des recettes publiques et à une chute des dépenses de près de 60 % sur cette même période. Le déficit budgétaire a atteint 16,3 % du PIB en 2015 puis 12,0 % en 2016, avant de se réduire à 2,9 % en 2017. Le déficit de la balance des paiements courants est pour sa part passé de 17,7 % du PIB en 2015 à 1,3 % du PIB en 2017.

La remontée des cours et la reprise transitoire de la production de gaz ont permis à la Guinée équatoriale de partiellement résorber ses déficits en 2017. L'effort de consolidation budgétaire demeure toutefois très important pour 2018, car la récession devrait s'accroître (-7,9 %, contre -2,9 % en 2017) en raison de la baisse de la production de pétrole et de gaz naturel. Le FMI a proposé un plan d'ajustement prévoyant une hausse modeste des recettes non pétrolières (+0,7 % du PIB) et une baisse des dépenses publiques correspondant à 3,3 % du PIB en 2018, en concentrant les efforts sur la réduction des dépenses en capital (-2,8 % du PIB).

Dans ce contexte, le FMI estime que le besoin de financement résiduel pourrait atteindre 879 Mrd FCFA (soit 1,3 Mrd EUR) sur la période 2018-2023.

Le programme prévoit l'adoption de réformes en matière de gestion des finances publiques

Les principales réformes en matière de recettes sont l'opérationnalisation d'une unité en charge du recouvrement des impôts sur les grandes et moyennes entreprises, l'introduction d'un numéro d'identification fiscal unique et des mesures fiscales urgentes (introduction de droits d'accises, réduction des exonérations...), et la modernisation des douanes par recours au logiciel Sydonia. En matière de dépenses, il est prévu d'être plus sélectif en matière d'investissements, de faire en sorte que toutes les dépenses soient budgétées et exécutées par le ministère des finances, de l'économie et du plan.

Le programme prévoit un remboursement rapide des arriérés de l'État

En parallèle de la réduction de ses déficits, la Guinée équatoriale doit se désendetter. Alors que le pays était jusqu'alors peu endetté, la dette publique a bondi de 12,7 % du PIB en 2014 à 42,6 % du PIB en 2017. Cette hausse est principalement due à l'accumulation d'arriérés intérieurs par l'État, qui ont culminé à 25 % du PIB fin 2016.

Le secteur bancaire a été fragilisé par son exposition directe mais surtout indirecte au secteur public par l'intermédiaire des entreprises, notamment de construction, qui ont dû supporter d'importants impayés de l'État. Les créances en souffrance représentaient 27,8 % des crédits en décembre 2017.

La Guinée équatoriale s'est engagée à ne plus accumuler d'arriérés en 2018 et à recruter, avant la fin du programme de référence, un cabinet indépendant chargé d'auditer les arriérés accumulés jusqu'à fin 2017. Le programme prévoit également l'apurement, dès la fin 2018, de tous les arriérés d'ores et déjà identifiés (dont le montant est estimé à 1 228 Md FCFA) sous une forme mixte : pour partie remise de titres publics aux créanciers, et pour partie remboursement en argent frais afin de permettre aux entreprises de rembourser leurs propres emprunts et ainsi de soulager le secteur bancaire.



RDC

Le nouveau code minier rééquilibre le partage des revenus entre l'Etat et les sociétés minières

Un code controversé finalement adopté sans concession

La sortie des décrets d'application du nouveau code minier le 8 juin 2018 entérine la nouvelle réglementation minière, dont la procédure d'adoption a été contestée par les grands groupes miniers. En effet, le texte se révèle être moins favorable que la législation de 2002 (qui a permis d'attirer les investissements et de développer la filière dans un contexte politique très tendu) et intègre des dispositions, telles que la suppression de la clause de stabilité ou la hausse de la fiscalité minière. Les grands groupes ont tenté d'alerter les autorités du pays en rencontrant le Président Kabila en mars 2018, mais sans obtenir de concession. Le code minier 2018 intervient dans un contexte de rebond des cours mondiaux (cuivre et cobalt notamment), ce qui devrait limiter ses effets négatifs sur l'exploitation des ressources minières congolaises.

Un raccourcissement de la clause de stabilité et la fin des régimes d'exception

La clause de stabilité, qui permet à une société minière de bénéficier de la stabilité d'un régime fiscal et douanier pendant un délai déterminé, a été modifiée dans la nouvelle législation. La disposition du code minier de 2002, qui garantissait une clause de 10 ans en cas de modification de la réglementation est devenue caduque. Les dispositions du nouveau code s'appliquent ainsi de façon immédiate à tous les opérateurs miniers. Il est désormais assorti d'une clause de stabilité d'une durée limitée à 5 ans. Les conventions minières, négociées directement avec l'Etat et dérogoire au code minier n'ont dorénavant plus aucun effet. Toutes les sociétés minières sont donc régies par le seul code minier.

Une augmentation de la fiscalité minière

Le nouveau code minier prévoit une augmentation des redevances minières dues par toutes les sociétés exploitantes. Les métaux non ferreux (cobalt, cuivre) sont désormais taxés à hauteur de 3,5% (contre 2% en 2002). L'imposition sur les pierres précieuses et de couleur passent de 4 à 6%. La nouvelle législation augmente également sensiblement la redevance sur les « substances stratégiques » qui s'élève désormais à 10% contre 2% auparavant. Les minerais entrants dans cette liste seront déterminés par le Premier ministre par décret. Le cobalt et le cuivre pourraient y être référencés dans les mois à venir au regard de la hausse de la demande internationale. Enfin, Le nouveau code prévoit l'introduction d'un impôt de 50% sur les superprofits lorsque les cours des matières premières connaissent un accroissement supérieur à 25% par rapport aux prévisions projetées dans l'étude de faisabilité.

Des mesures de renforcement de la participation de l'Etat et une réglementation des changes plus contraignante

La nouvelle loi renforce la présence de l'Etat congolais dans la filière en rendant obligatoire sa participation dans le capital social des sociétés d'exploitation à au moins 10% (contre 5% auparavant). La législation se montre également plus contraignante sur le rapatriement des recettes à l'exportation. En effet, les sociétés minières doivent rapatrier 60% des fonds (contre 40% en 2002) si elles ont un encours de prêt lié à leurs investissements. Si leur prêt est remboursé, le taux est porté à 100%. Le code restreint également l'utilisation des fonds rapatriés aux seules dépenses domestiques. Cette mesure contraint l'activité des entreprises qui, dans le cas d'un rapatriement de 100% des fonds, ne pourrait plus procéder au règlement d'importations ou de prestataires étrangers. Ces mesures, font écho à la loi sur la sous-traitance dans le secteur privé, entrée en vigueur en mars 2017. Celle-ci oblige les entreprises de tous secteurs à avoir recours à des entreprises à capitaux congolais et dont le siège social se trouve en RDC pour leurs opérations de sous-traitance.



L'embellie des cours ne lève pas la pression sur les entreprises

L'économie de la RDC connaît une reprise de sa croissance. Selon le FMI, celle-ci passerait de 2,4 % en 2016 à 3,4 % en 2017 et 3,9 % en 2018. La Banque centrale du Congo indique 3,7 % pour 2016 et 4,3 % pour 2017.

Quelles sont les conséquences de cette nouvelle donne pour les entreprises, en termes de marchés, de prix, de pression fiscale et d'accès au crédit ?

Une reprise tirée par les exportations minières, une demande intérieure atone

Les cours moyens du cuivre et du cobalt sont passés respectivement de 4 868 USD/t et 25 691 USD/t en 2016 à 6 170 USD/t et 57 372 USD/t en 2017. Alors qu'en 2016 la contribution du secteur minier à la croissance aurait été négative (-0,2 %), elle serait de 2 % en 2017. Si les productions de cuivre et de cobalt augmentent respectivement de 6,9 % et 19,8 % en 2017, il est frappant de constater que la production dans d'autres secteurs relativement faciles à suivre est négative ou quasi-nulle : -12 % pour le pétrole, -16,5 % pour le café, +0,1 % pour l'huile de palme, -0,1 % pour le bois, +0,3 % pour la farine et -0,4 % pour les boissons gazeuses. La croissance est tirée par les exportations minières, alors que la demande interne est atone. La chute de la dépense publique de 17 % du PIB en 2015 à 12 % en 2017 et notamment le quasi gel du traitement des fonctionnaires malgré une dépréciation du Franc congolais de 70 % depuis 2015 ; l'existence d'une dette sociale de 700 M USD (sur la base d'une dette publique certifiée de 1,8 Mds USD, mais qui serait dans les faits bien plus élevée) ; la détérioration de la trésorerie des entreprises par les arriérés de l'État (540 M USD d'arriérés commerciaux sur la base précitée), sont autant de facteurs récessifs.

Une stabilisation de la dépréciation du Franc congolais et de l'inflation

L'arrêt du financement monétaire du déficit public et l'augmentation de l'offre de dollars grâce à la hausse des exportations et des exigences plus strictes de rapatriement et de sortie de devises ont permis une relative stabilisation du taux de change et une forte baisse de l'inflation. Le taux de change est ainsi passé de 1 572 FC/USD en juillet 2017 à 1 616 FC/USD en mars 2018, soit une modeste dépréciation au regard du passé récent. Après une inflation cumulée de 55 % en 2017, l'inflation cumulée à fin mars est de 2,93 %, ce qui conduirait à moins de 13 % sur l'année si le rythme se poursuit. On serait donc loin de l'hypothèse de 28,5 % retenue par la loi de finance. Toutefois, une reprise de l'inflation devrait survenir si le financement des élections se fait par la planche à billets. 44 M USD auraient été décaissés fin mars sur un besoin de 435 M USD annoncé par le gouvernement. Mais, selon certains observateurs, les sommes encaissées par la Gécamines avec la reprise des cours et le règlement de certains litiges avec ses amodiataires constitueraient une importante source de financement potentiel.

Une hausse des recettes minières insuffisante par rapport aux dépenses à financer

Entre 2016 et 2017, les recettes du secteur extractif ont augmenté de 310 M USD, ce qui les porte à 34 % des recettes totales. Les recettes du secteur extractif devraient continuer d'augmenter avec la production et le changement du code minier. On est toutefois loin de la part prise dans le financement du budget de certains pays pétroliers, qui peut atteindre 80 %. Par ailleurs, les recettes totales ne représentent en RDC que 8,5 % du PIB, contre une moyenne d'environ 20 % en Afrique subsaharienne. Compte tenu de l'importance des besoins, et des difficultés d'élargissement de la base fiscale, on peut donc s'attendre au maintien d'une pression très forte sur les entreprises existantes.

Une offre de crédits contrainte malgré la hausse des dépôts en dollars

En matière de crédit, il est frappant de constater que le rétablissement des dépôts bancaires en USD (85 % du total) ait eu un effet limité sur l'offre de financement. Entre mars 2017 et mars 2018, les dépôts en USD ont augmenté de 18,9 %, mais les crédits de 4,3 % seulement. Les banques sont en effet contraintes par plusieurs facteurs : la modicité de la capitalisation de certaines d'entre elles, la volatilité des dépôts qui incite à la prudence, le poids des créances douteuses (16,3 % du total) et enfin une politique monétaire qui reste restrictive malgré la baisse du taux directeur de 20 % à 14 % début avril. En effet, les banques doivent constituer, en Franc congolais auprès de la Banque centrale, 13 % de réserves obligatoires sur leurs dépôts en dollars. Ceci est de nature à épuiser la quasi-totalité de leurs dépôts en Francs congolais, et les conduit soit à

céder des USD, soit à se financer à la Banque centrale.

Au total, dans une économie très polarisée sectoriellement – et donc géographiquement – la situation des entreprises hors secteur extractif devrait rester difficile, dans un contexte où les incertitudes politiques s'ajoutent aux contraintes objectives de l'économie.

TCHAD

La gomme arabique, une filière d'importance pour la France et le Tchad

Au cours des 25 dernières années, le commerce mondial de gomme arabique a connu une évolution très dynamique. Les exportations de gomme arabique brute et semi-transformée sont passées d'une moyenne annuelle de 35 000 tonnes au début des années 1990 à 102 000 tonnes entre 2014 et 2016. Les exportations de gomme arabique transformée ont pour leur part augmenté de plus de 200 %, passant de 17 000 à 53 000 tonnes sur la période⁸. Avec sa place de deuxième exportateur mondial de gomme arabique brute, le Tchad est un acteur majeur de ce marché. De son côté, la France occupe une place de leader dans la transformation de ce produit. La gomme arabique représente ainsi une composante importante du commerce bilatéral franco-tchadien.

Un secteur essentiel pour l'économie tchadienne

La gomme arabique est un produit de sève solidifiée, qui peut être récupéré via une incision sur un arbre ou naturellement. Elle est présente sur les acacias, qui sont surtout présents en Afrique subsaharienne. Elle est utilisée principalement dans l'industrie agroalimentaire européenne comme fixatif ou encore comme émulsifiant. On lui trouve également des usages dans de nombreux autres secteurs : textile, construction, peinture, imprimerie, etc.

La filière occupe une place majeure dans la société et l'économie tchadienne. Elle représente en effet une source de revenus complémentaires pour plus de 500 000 personnes dans la filière. Elle est principalement produite dans quatre régions de l'Ouest et de l'Est du pays (Chari Baguirmi, Hadjer Lamis, Guéra et Salamat).

Elle est l'un des atouts majeurs du Tchad dans une optique de diversification économique, nécessaire après la chute de ses revenus pétroliers. Elle constitue en effet son troisième produit d'exportation après le pétrole et le coton. Les exportations tchadiennes de gomme arabique ont plus que quintuplé en volume entre 1992 et 2016, passant de 2 451 à 13 682 tonnes (cf. graphique 1). Elles sont toutefois en baisse par rapport au pic atteint en 2006 avec 17 810 tonnes⁹. Selon les estimations, le potentiel de production du Tchad couvrirait de deux à trois fois la production mondiale actuelle.

La France, premier acheteur de la gomme arabique tchadienne

Les dix premiers pays producteurs (Soudan, Soudan du Sud, Nigéria, Tchad, Cameroun, Ghana, Sénégal, Mali, Éthiopie, Tanzanie, Erythrée) sont tous africains^{10,11}.

Le Tchad est le deuxième exportateur mondial pour la gomme dure mais le premier pour la gomme friable, qui est de moins bonne qualité. En 2016, il représentait 12,1 % des volumes de gomme arabique exportée. En valeur, ces exportations représentent environ 20 M EUR. La part de marché du Tchad est restée relativement stable sur les dernières années mais s'inscrit largement en-deçà des niveaux atteints au milieu des années 2000. Le pays fournissait à l'époque près d'un tiers du marché mondial. Au classement des exportateurs mondiaux, le Tchad se place devant le Nigeria (8,5 %) mais largement derrière le Soudan (69 %) avec 74 000 tonnes exportées chaque année en moyenne entre 2014 et 2016¹². A eux trois, ces pays représentent donc environ 90 % des exportations de gomme arabique. La levée des sanctions américaines envers le Soudan,

⁸ Source : CNUCED, "Commodities at a glance n°8" – *Special issue on gum Arabic*, 2018.

⁹ *Ibid*

¹⁰ Source : SOS SAHEL/RONGEAD, *La filière gomme arabique Tchad – Rapport de mission*, mai 2014.

¹¹ Le Tchad ne produisant pas de statistiques officielles sur les niveaux de production de gomme arabique, seul le niveau des exportations est pris en compte, l'usage local de la gomme arabique étant négligeable.

¹² Source : CNUCED.



entérinée le 6 octobre 2017, ne devrait pas impacter la distribution des parts de marché étant donné que celles-ci ne s'appliquaient pas à la gomme arabique du fait de son importance dans la composition des boissons gazeuses.

La totalité de la gomme produite au Tchad est exportée vers le marché international sous forme brute. Pour 75 %, cette gomme brute est envoyée vers l'Union européenne. Le reste de la production est essentiellement destiné aux marchés nord-américain et asiatique (environ 12 % chacun).

Le marché de la transformation de la gomme arabique est extrêmement concentré et l'entreprise Nexira, une PME rouennaise, en est un des leaders. La France se place ainsi au premier rang mondial des exportateurs de gomme arabique transformée, devant l'Inde et les États-Unis. Du fait de sa place centrale sur ce marché, plus de 40 % des exportations en volume de gomme arabique du Tchad sont à destination de la France. Celles-ci ont progressé de 5,1 % en valeur entre 2016 et 2017 et elles représentaient 94 % du total des importations françaises en provenance du Tchad en 2017.

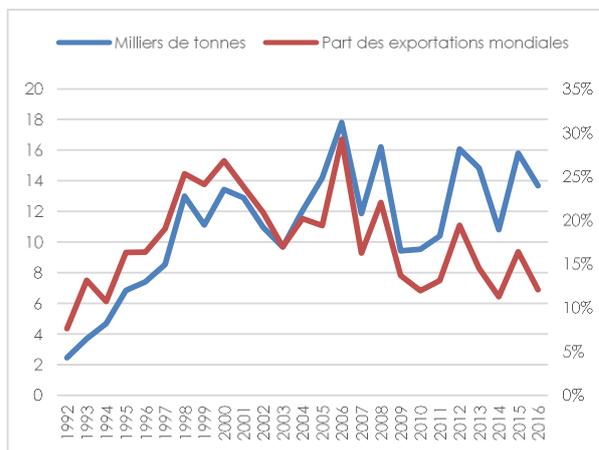
Le Tchad, un fournisseur secondaire de la France

En 2017, la France a exporté 37 759 tonnes de gomme arabique transformée pour 109,8 M EUR, majoritairement vers l'Europe (19 032 tonnes pour 52,3 M EUR) et l'Amérique (10 731 tonnes pour 30,6 M EUR), son principal partenaire bilatéral dans ce commerce étant les États-Unis avec plus de 20,5 M EUR d'exportations. Pour ce faire, la France importe la gomme arabique brute, à plus de 95 % depuis l'Afrique, la transforme puis la réexporte en grande majorité, moins d'un cinquième étant utilisé localement.

Le Tchad représente le deuxième fournisseur de la France avec respectivement et 11 % des volumes et 14 % en valeur en 2017 (cf. graphique 2). L'hégémonie du Soudan dans la production se traduit également dans les importations de la France : il représente 82 % des importations françaises en valeur et 76 % en volume. Ces chiffres démontrent que le prix de vente de la gomme arabique tchadienne est supérieur à celui du Soudan.

Graphique 1.

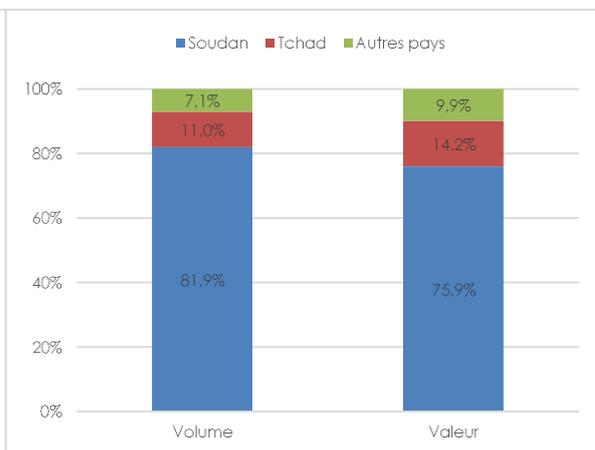
Évolution des exportations tchadiennes de gomme arabique (en volume)



Source : CNUCED

Graphique 2.

Origine des importations françaises de gomme arabique en 2017



Source : Douanes françaises


FOCUS STATISTIQUE
Les principaux indicateurs macroéconomiques des pays d'Afrique centrale

Focus statistique - données 2017 (prévision 2018), sauf indication contraire

Pays	Indicateur	Sources	Données 2017 (prévisions 2018)
Cameroun	Taux de croissance (%)		3,2 (4,0)
	Taux d'inflation (%)		0,6 (1,1)
	Solde budgétaire hors dons (% PIB)	WEO FMI (avril 2018)	-4,5 (-2,5)
	Solde extérieur courant (% PIB)		-2,5 (-2,5)
	Dettes publiques (% PIB)		33,8 (34,3)
Centrafrique	Taux de croissance (%)		4,0 (4,0)
	Taux d'inflation (%)		3,8 (3,5)
	Solde budgétaire hors dons (% PIB)	WEO FMI (avril 2018)	-5,9 (-6,9)
	Solde extérieur courant (% PIB)		-10,2 (-9,3)
	Dettes publiques (% PIB)		53,4 (48,6)
Congo	Taux de croissance (%)		-4,6 (0,7)
	Taux d'inflation (%)		0,5 (1,5)
	Solde budgétaire hors dons (% PIB)	WEO FMI (avril 2018)	-7,8 (3,3)
	Solde extérieur courant (% PIB)		-12,7 (3,0)
	Dettes publiques (% PIB)		119,1 (110,4)
Gabon	Taux de croissance (%)		0,8 (2,7)
	Taux d'inflation (%)		3,0 (2,8)
	Solde budgétaire hors dons (% PIB)	WEO FMI (avril 2018)	-1,8 (0,8)
	Solde extérieur courant (% PIB)		-4,8 (-1,5)
	Dettes publiques (% PIB)		61,1 (59,3)
Guinée Equatoriale	Taux de croissance (%)		-4,4 (-8,5)
	Taux d'inflation (%)		0,7 (0,6)
	Solde budgétaire hors dons (% PIB)	WEO FMI (avril 2018)	-2,9 (-1,1)
	Solde extérieur courant (% PIB)		-0,5 (-0,9)
	Dettes publiques (% PIB)		42,7 (45,6)
RDC	Taux de croissance (%)		3,4 (3,8)
	Taux d'inflation (%)		41,5 (25,8)
	Solde budgétaire hors dons (% PIB)	WEO FMI (avril 2018)	-4,4 (-1,8)
	Solde extérieur courant (% PIB)		-0,5 (0,3)
	Dettes publiques (% PIB)		15,7 (14,5)
Sao Tomé et Príncipe	Taux de croissance (%)		4,0 (5,0)
	Taux d'inflation (%)		5,5 (5,4)
	Solde budgétaire hors dons (% PIB)	WEO FMI (avril 2018)	-16,8 (-15,5)
	Solde extérieur courant (% PIB)		-13,0 (-11,3)
	Dettes publiques (% PIB)		83,3 (76,9)
Tchad	Taux de croissance (%)		-3,1 (3,5)
	Taux d'inflation (%)		-0,9 (2,1)
	Solde budgétaire hors dons (% PIB)	WEO FMI (avril 2018)	-4,7 (-3,5)
	Solde extérieur courant (% PIB)		-5,2 (-4,3)
	Dettes publiques (% PIB)		52,5 (48,1)
Région	Taux de change moyen - mai 2018 (1USD = ... F. CFA)	fxtop.com	555,4
	Taux de change moyen - mai 2018 (1USD = ... Franc Congolais)	fxtop.com	1569,9
	Cours moyen baril Brent - mai 2018 (en USD)	INSEE	76,9

source: WEO FMI

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Chef du Service Economique Régional (adresser les demandes à yaounde@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Economique Régional de Yaoundé, Service Economique de Libreville, Service Economique de Brazzaville et Service Economique de Kinshasa

Adresse : BP. 102 Plateau Atemengue – Yaoundé Cameroun

Rédigée par : Service Economique Régional et correspondants

Revue par : François GIOVALUCCHI

Version du 28 juin 2018

Version originelle du 28 juin 2018